

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° I-CF217

présenté par

M. Blanchet, M. Patrier-Leitus, Mme Spillebout, M. Falorni, Mme Colin-Oesterlé, Mme Vidal et
M. Cosson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.</p>
